

08 déc 2004 -01:00

La Belgique libère 6,3 millions d'euros pour la lutte contre les mines antipersonnel

Cette année, les Ministres des Affaires étrangères, de la Coopération au Développement et de la Défense ont libéré un montant total de 6,3 millions d'euros pour la lutte contre les mines antipersonnel. Ceci constitue la somme la plus importante qui n'ait jamais été libérée par le gouvernement belge en faveur de cette problématique, permettant à notre pays de se trouver actuellement à la 15ème place parmi les principaux donateurs dans le monde.

Cette année, les Ministres des Affaires étrangères, de la Coopération au Développement et de la Défense ont libéré un montant total de 6,3 millions d'euros pour la lutte contre les mines antipersonnel. Ceci constitue la somme la plus importante qui n'ait jamais été libérée par le gouvernement belge en faveur de cette problématique, permettant à notre pays de se trouver actuellement à la 15ème place parmi les principaux donateurs dans le monde.

La Belgique libère 6,3 millions de euros pour la lutte contre les mines antipersonnel Cette année, les Ministres des Affaires étrangères, de la Coopération au Développement et de la Défense ont libéré un montant total de 6,3 millions d'euros pour la lutte contre les mines antipersonnel. Ceci constitue la somme la plus importante qui n'ait jamais été libérée par le gouvernement belge en faveur de cette problématique, permettant à notre pays de se trouver actuellement à la 15ème place parmi les principaux donateurs dans le monde. Par l'apport de ces contributions, des projets de déminage seront concrétisés dans plusieurs pays, comme la Mozambique, le Burundi, la Tanzanie, l'Angola, le Laos, le Cambodge, et le Yémen. Ces contributions seront également utilisées pour l'aide aux victimes des mines antipersonnel dans ces pays. Conformément à l'accord gouvernemental, les Ministres De Gucht, De Decker et Flahaut souhaitent encore une fois souligner, par cet engagement, l'importance de la lutte internationale contre les mines antipersonnel. Sur ce plan, la Belgique a toujours joué un rôle moteur étant à l'origine de la Convention internationale de l'Interdiction des Mines antipersonnel, entrée en vigueur en 1999. Une première grande Conférence d'Examen de la Convention se tiendra cette semaine à Nairobi. En 2002, la 4ème Conférence des Etats signataires du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel a été présidée par la Belgique. À cette Conférence d'Examen, le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht était représenté par le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Didier Donfut. Cette présence a permis à la Belgique de continuer à remplir un rôle international. En outre, la première évaluation des résultats de la Convention a effectivement démontré son importance. Ainsi, 144 états sont déjà signataires du Traité de la Convention, réduisant rigoureusement l'utilisation, la production et le commerce des mines antipersonnel, ainsi que le nombre des victimes. Tout cela n'empêche que les défis pour l'avenir restent énormes : on estime que dans le monde entier plus de 200 millions de mines doivent être détruites.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be